



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur réglementaire n°02  
Bruille-Saint-Amand, Château l'Abbaye, Lecelles, Nivelles,  
Rumegies, Thun-Saint-Amand

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER RUMEGIES

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



La Porte du Hainaut  
COMUNAIRE D'AGGLOMERATION  
Investir le futur de notre territoire 2018-2026

anteagroup

SAMÉON

BRUNEHAUT

LECELLES

LANDAS

ROSULT

<b>Patrimoine naturel</b>	<b>Linéaire d'eau</b>	
Espace naturel	Élément hydraulique du PNRSE	
Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme	Élément hydraulique	
	Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)	
<b>Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L. 161-19 du CU</b>	<b>Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L. 161-19 du CU</b>	
Espace vert protégé	Élément architectural ou historique remarquable - Protection PLU	
	<b>Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)</b>	
	Promenade	

0 250m  
Sources : CAPU ; Service du cadastre ; Antea Group